F.R.C.2.18

RÉPONSE
DE LACRETELLE LE JEUNE,
A TALLIEN.

Accipiat fusi mercedem sanguinis et sic palleat. JUVÉNAL.

Je suis venu présenter, le 11 fructidor, au nom de la section des Champs-Elysées, une adresse à la convention nationale, dont l'objet étoit de témoigner des allarmes sur les suites du décret qui ordonne le renouvellement par tiers de la convention nationale, et sur la tendance à une tyrannie militaire, que certains hommes veulent établir. Des motifs de paix; l'attachement aux principes avoient inspiré cette démarche à l'assemblée de la section des Champs-Elysées.

L'adresse que j'ai lue a été couverte des plus violens murmures de l'assemblée : le président y a répondu par des menaces et des déclamations; différens orateurs y ont répondu par des calomnies contre les pétitionnaires, et contre moi particulièrement. Je réponds à ces calomnies.

Un homme dont la jeunesse fut livrée aux crimes, à qui la destinée a présenté une occasion de les expier, qu'il a semblé quelque temps saisir, mais qui se trouve aujourd'hui ramené à ses anciens penchans; à qui la peur présente toujours le supplice tout prêt tandis qu'on ne lui demande que des remords; Tallien, à qui les

THE NEWBERRY LIBRARY

scélérats même qu'il a poursuivis, ont pu dire avec justice, *tu nous a devancés, égalés, imités;* Tallien m'a dénoncé a la tribune, moi qui ne pouvois lui répondre, moi qu'il ne sauroit fixer avec assurance, ailleurs qu'à la convention nationale. J'ai fui, dit-il, loin de la tyrannie, sous les drapeaux de nos armées, et je les ai en uite lâchement abandonnés pour renouer des intrigues contre-révolutionnaires. Quel étrange reproche que celui d'avoir été chercher un asyle au sein de nos armées : l'ai-je bien entendu? L'homme qui, à cette époque, dressoit les échafauds de Bordeaux, et qui y envoyoit, sans jugement, ses deux collégues Birotteau et Cus i; le missionnaire du crime et de la terreur dans le Midi; l'assassin qui a fourni toute la carrière des crimes de Danton, vient me reprocher, à moi, de m'être soustrait à la mort que me destinoient les tyrans, et que lui le premier m'eût donnée, si je fusse tombé entre ses mains; de m'y être soustrait en me cachant dans les cohortes généreuses qui répandoient leur sang pour la patrie, tandis que les tyrans, dont il étoit l'instrument et le complice, répandoient le sang de nos parens et de nos amis. Oui, j'ai su me choisir cet asyle! Ah! pourquoi n'ai-je pu entraîner avec moi; pourquoi n'ai-je pu cacher dans nos rangs; pourquoi n'ai-je pu confier aux braves compagnons qui m'entouroient, tant de victimes que les tyrans ont moissonnées? Que n'étoit-il avec moi, cet André Chénier, dont je répétois les accents généreux; avec qui je me fis une loi de défendre la constitution que j'avois jurée? Nos soldats l'eussent défendu, peut-être; il eût été mon frère.

J'ai abordé les armées, et c'est là que j'ai respiré un air plus pur; je n'étois plus environné d'assassins; je n'entendois plus leurs chants de cannibales. La mort ne se présentoit plus à moi avec ce cortège qui la rend hideuse; elle étoit belle. Ce spectacle de la valeur, du courage, qui se soumet à toutes les fatigues, à toutes les privations, ce dévouement sans faste, et qui se répète à toute heure, cette gaité française, qui se joue des dangers, qui trompe tous les travaux; voilà ce qui consoloit et ce qui ranimoit mon ame. Ne me les reprochez plus, Tallien, ces momens où je vivois loin de vous, loin de vos exécrables modèles, loin de vos affreux imitateurs; ma pensée accompagnoit toujours vos victimes; j'étoit rappellé à me souvenir de vous, en lisant ce bulletin tout souillé de ces lettres où vous vantiez vos assassinats; où vous comptiez les trésors des riches que vous égorgiez à Bordeaux.

J'ai, dites-vous, abandonné mes drapeaux. Tallien, quand le 9 thermidor, auquel vous eûtes la gloire de concourir, et dont tout mon coeur vous remercia; quand le 9 thermidor m'eût rendu à l'espérance, à la vie, j'ai désiré de revoir ce peu d'amis que la mort avoit épargnés, de pleurer avec eux tant de pertes irréparables. J'ai désiré les revoir; mais quoi! le glaive n'étoit que suspendu sur leurs têtes; leurs assassins vivoient, triomphoient encore, menaçoient à chaque instant de resaisir leurs proies. Palpitant d'inquiétude, je me suis associé à tous ceux qui parloient alors de justice et d'humanité: j'ai senti qu'une telle cause avoit besoin d'être servie par des noms plus purs que le vôtre, de bonne heure j'y ai attaché le mien. Je me suis étudié à rappeller, chez quelques-uns de vous, des sentimens humains; j'ai voulu vous

inspirer cette ambition de commencer, dans le livre de l'histoire, de nouvelles pages qui pussent effacer celles de vos crimes ; je me suis mêlé aux écrivains véhémens, qui restauroient parmi nous la morale, et dont la voix hardie effrayoit enfin les scélérats, troublés par leurs discordes, déchirés par leurs remords. Vous le savez, Tallien, combien nos progrès furent lents, combien de tems les plus affreux scélérats furent disputés à la justice vengeresse, combien étoient fréquens les retours vers la terreur ! quels périls assiégeoient les écrivains, qui n'avoient pour eux, peut-être, que l'étonnement qu'inspiroit leur courage ; c'est là que j'ai commencé à servir ma patrie ; c'est là que j'ai béni chacun des jours qui se levoit pour moi, avec l'espérance de faire entendre de bons principes, d'apprendre aux malheureux qu'ils pouvoient tous s'entendre et même s'entraider, de faire pâlir les scélérats, et de faire concevoir le plaisir des bonnes actions à des hommes qui, comme vous, Tallien, s'étoient long-temps égarés dans les routes du crime. J'étois libre de choisir ce genre de dévouement ; je n'étois point soumis, par mon âge, à la loi de la réquisition ; j'avois un congé ; j'avois l'autorisation du comité de salut public. Je faisois le bien, je bravois la mort.

Je n'étendrai pas plus loin ma justification, que répondre à ces mots de suppôt du royalisme, d'intrigue contre-révolutionnaire, à ces lieux communs de calomnie qui viennent se placer sur votre bouche, quand votre méchanceté cherche une imputation qu'elle ne peut trouver ? Etre fidèle à l'amitié, honorer la mémoire des amis que vos complices, ou vous-même, avez fait égorger, et que votre calomnie poursuit dans le tombeau ; ne point

oublier dans mes vœux ceux qui gémissent aujourd'hui loin de leur patrie, où ils servirent la liberté ; rechercher l'estime des gens de bien ; voilà mes intrigues : réclamer contre toutes les horreurs qui déshonoroient la révolution, m'élever contre tous les massacres, contre ceux de la glacière d'Avignon, contre ceux du 2 septembre, contre ceux qu'une vengeance récente a fait commettre dans quelques villes du Midi ; attaquer toutes les lois qui portent le caractère de l'injustice et de la barbarie ; voilà mes principes contre-révolutionnaires : faire des vœux pour une autorité forte et sagement balancée ; détester l'arbitraire ; me soumettre aux lois, les défendre, n'attendre que du temps leur perfection ; voilà mon royalisme.

Descendrai-je maintenant jusqu'à mon accusateur ; ce tableau, d'une vie pure que je viens d'exposer, prépare-t-il à l'affreux tableau que je dois tracer ? Vos premiers essais furent des placards incendiaires, qui partageoient l'indignation des bons citoyens avec ceux de la Sentinelle de Louvet, de cette Sentinelle qui veille toujours pour la discorde et les factions ; c'est sous le nom d'ami des citoyens, que vous les excitiez à la guerre civile ; c'est là que vous acquîtes des titres pour occuper la place de secrétaire-greffier de la commune de Paris, de cette commune qui enfanta tous les crimes, qui organisa le 2 septembre, qui opprima l'assemblée législative, qui opprima la convention nationale, qui la dispersa par la révolte, qui conduisit à l'échafaud ses membres les plus distingués, qui fonda le trône de Robespierre, qui produisit à la lumière ce Marat, qui, jusques-là, vivoit dans un souterrain.

C'est vous qu'elle eut pour organe, quand elle vint bra-

ver l'assemblée législative, qui vouloit résister à son oppression. Elle osa prononcer la dissolution de cette commune ; alors fut conçu le plus atroce des complots : il fallut frapper de terreur toute la France, et ses foibles législateurs : les barrières se ferment, les prisons se remplissent ; à chaque heure l'asyle des citoyens est violé ; les armes sont enlevées à l'honnête homme interdit ; elles sont confiées aux plus atroces scélérats. Qui a donné tous ces ordres ? c'est la commune de Paris ; qui les a signés, ces ordres ? Tallien, secrétaire-greffier de la commune de Paris. Déjà tout est préparé pour le crime ; les victimes sont placées avec ordre ; tous les rôles sont prêts, les boureaux sont armés ; Danton, Robespierre, Tallien, viennent tour-à-tour à l'assemblée législative, jeter les sombres pressentimens du coup qu'ils méditent, afin que la terreur marche au-devant de tous leurs pas. Entendez, dans la nuit du 31 août, Tallien annoncer que des prêtres non assermentés ont été arrêtés, enfermés : *dans quelques jours*, ajoute-t-il, *ils ne souilleront plus le sol de la liberté ;* et deux jours après ils sont tous égorgés ; ils meurent ensemble, sans que le prophète barbare de ce malheur songe à épargner une seule de ces victimes ! Ils meurent, et leur voix élève encore des prières au ciel pour les victimes qui sont frappées autour d'eux, et peut-être même pour leurs boureaux ! Voyez quel horrible concert il règne entre les boureaux, la commune de Paris, le ministre de la justice : c'est la commune qui envoie les victimes ; c'est chez Danton que se forment les listes ; le comité de la commune prépare, le tribunal de mort prononce : la commune est là, mais pour applaudir ; Tallien est là, pour applaudir ; les boureaux égorgent et Tallien

écrit ; il dresse le procès-verbal, il excuse, il loue, il encourage ce que ma main frémissante n'ose écrire après tant d'années ; il écrit au moment où il le voit ; il écrit, et le sang découle de tout côté, sur le papier, qu'il tient. Voyez-le, après trois jours de meurtres, annoncer à l'assemblée ces horribles évènemens : revient-il d'un triomphe remporté par nos armées ? Non, il revient du massacre, exécuté sous ses yeux; il raconte de sang-froid ; il compte les victimes ; il y mettra la précision historique : croyez-vous qu'il lui échappe un soupir, un regret ? Ecoutons son récit. (*Voyez plus bas le récit, extrait de la collection générale des décrets*).

Voilà, Tallien, quel fut votre début dans la carrière publique ; voilà quels furent les titres, les exploits qui vous précédèrent à la convention nationale ! Quel rôle y avez-vous joué ? Est-il un des crimes de la montagne qui n'ait été le vôtre ? Je vous retrouve au 31 mai, comme je vous retrouve au 2 septembre; je vous retrouve dans ses suites plus affreuses mille fois que toutes les horreurs qui avoient précédé. C'est vous que je vois chargé par les décemvirs de châtier Bordeaux; de décimer cette ville, qui avoit manifesté tant de zèle pour la liberté, tant d'horreur pour l'anarchie : par quels crimes mérite-t-on un pareil choix de la part des tyrans ? Par quels crimes le justifie-t-on ? Les échafauds sont dressés, à Bordeaux, le sang coule ; Collot, Carrier, Joseph Lebon vous ont surpassé, il est vrai, dans leurs cruautés ; mais si ces monstres n'avoient pas existé, quelle place occuperiez-vous, Tallien ?

Sortons de ces abîmes ; je vous vois cédant à une impulsion plus douce; je vous vois dérobant quelques victimes

et cruel à regret ; vous excitez l'ombrage des tyrans ; vous vivez dans l'attente de la proscription, vous la bravez ; tout-à-coup un mouvement heureux vous transporte ; vous saisissez une occasion que le ciel fit naître, pour faire respirer la France épuisée de sang ; le premier vous vous élevez contre Robespierre, vous poursuivez sa chûte. D'autres que vous participèrent à ce grand évènement ; Billaud, Collot, Barrère, y contribuèrent puissamment, mais ils ne vouloient qu'hériter de la tyrannie, et vous parutes vouloir l'anéantir. Ici commence une nouvelle époque pour vous : vous vous offrez à de grands périls ; vous paroissez dans ces prisons où l'espérance n'entroit plus ; vous délivrez des victimes, vous paroissez ému, vous paroissez un homme. Je ne prétends ni nier vos services, ni vous priver de leur salaire ; leur salaire c'est de pouvoir exister au milieu d'une patrie qui a été témoin et victime de vos fureurs ; leur salaire c'est, lorsque l'on vous demandera compte du sang que vous avez versé, d'entendre quelques hommes, et je serai de ce nombre, qui viendront opposer le sang que vous avez pu conserver, et solliciteront pour vous l'oubli de la loi. Mais leur salaire n'est pas que vous vous mainteniez, par d'horribles manœuvres, dans l'exercice de ce pouvoir qui a été entre vos mains un si dangereux instrument ; leur salaire n'est pas que vous puissiez calomnier impunément l'honnête homme. Il vous est permis de rentrer dans l'obscurité, et d'abjurer votre fatale célébrité ; les anciens couvraient quelquefois d'une eau lustrale l'homme dont les mains avoient été souillées de sang ; il pouvoit rentrer dans les foyers domestiques, mais il n'entroit pas dans le temple des lois ; il ne siégeoit pas parmi ceux qui prononcent sur la vie des hommes.

Il est temps de quitter Tallien ; quant aux orateurs qui lui ont succédé à la tribune, le jour où j'ai présenté l'adresse, j'avoue que leurs déclamations m'ont étourdi d'un vain son. Si j'ai éprouvé un moment d'indignation, c'est lorsque j'ai entendu Thibaudeau demander aux sections pétitionnaires, compte de leur silence à l'époque de la tyrannie. Vous tous, qui osiez applaudir à cette injurieuse interpellation, dites-moi, pouvez-vous vous prévaloir même de votre silence? Ces applaudissemens, ne les avez-vous pas donnés cent fois aux discours les plus atroces du tyran? Ces transports, ce fanatisme, cette exaltation soudaine, ne les avez-vous pas vingt fois ou feints ou éprouvés en présence du tyran?

Cette forme de pétition vous blesse aujourd'hui; elle vous paroît de notre part, une usurpation de la souveraineté; mais si vous souffrez chaque jour, que, sous cette forme, on vous apporte le tribut des plus viles adulations, pourquoi vous étonnez-vous d'entendre une fois l'austère vérité emprunter ce langage? Ce qui devoit étonner des hommes libres, c'est cette députation qui nous a succédés à la barre; cette députation de l'armée, créée par vous un corps politique et délibérant; de l'armée, qui a, sur toutes les assemblée primaires, l'initiative de l'acceptation de la constitution. Votre constitution, je veux le croire, est sage, établit la liberté: mais une constitution qui consacreroit l'esclavage, comment un tyran pourroit-il la proposer à l'acceptation illusoire du peuple? ce seroit en l'offrant d'abord à l'acceptation d'une troupe armée qui l'environne. Si la manie des constitutions périodiques eût existe dans

les républiques anciennes ; je ne doute pas que quelque adroit usurpateur n'eût eu la fantaisie de dire au peuple : l'armée veut, accepte, jure cette constitution ; délibérez maintenant si vous voulez la recevoir. Hommes imprudens, ne voyez-vous pas que ceux qui vous suggèrent cette servile flatterie envers l'armée, cachent par cela même des complots qu'ils veulent faire appuyer de la force.

Je dois l'avouer, cependant, si le tableau de quelques législateurs avilis, qui veulent fonder une puissance militaire pour appui de leur puissance qui s'écroule, excite de l'indignation ; l'indignation s'éteint, le mépris lui succède, quand on considère quels hommes ont formé ce complot. Qu'est-ce donc qui les rend recommandables à vos yeux, braves soldats ? ont-ils partagé vos travaux ? ont-ils cueilli avec vous les palmes de la victoire ? Non, ils sont venus un instant étaler, au milieu de nos camps, leur luxe, leurs débauches ; ils sont venus, avec l'appareil de la terreur, dans les champs de la gloire ; ils ont placé leurs guillotines ambulantes, à côté de vos trophées ; ils y ont conduit vos chefs les plus distingués, et frappé parmi vous une foule de héros de tout rang, de tout âge. Voilà les Marius, les Sylla, les César, qui veulent établir leur domination par vos armes, ou qui du moins viennent chercher un azyle à l'ombre de vos boucliers. Non, il n'a jamais existé de société entre vous. Songez qu'on voulut un jour associer aux lauriers de Fleurus les assassinats de Joseph Lebon.

P. S. Cette réponse n'étoit destinée qu'à vous, Tallien ; au moment où je vous l'écrivois, le plus vil des écrivains stipendiés, le représentant du peuple Louvet, m'a pour-

suivi de ses invectives ; dût-il m'accuser d'injustice, je ne puis lui faire le même honneur qu'à vous. J'ai souvent remarqué l'effet que produisoit un menteur impudent, parlant à des hommes honnêtes, à mesure qu'il épuise son imagination pour renchérir sur ses premiers mensonges, à mesure qu'il prend de l'assurance toute la pudeur qu'il perd, vient se placer sur le front de ceux qui l'écoutent. L'embarras dont il se dégage passe à la société qui l'entoure. Bientôt tous les mouvemens deviennent violens. On s'indigne de voir ainsi déshonorer le caractère d'homme. Si j'élevois un jeune homme qui eût de l'inclination à ce vice honteux, je l'amenerois dans une société où on lit les feuilles de Louvet ; c'est-là qu'il concevroit toute l'horreur, tout le mépris qu'attire sur soi le menteur impudent.

Extrait de la collection générale des décrets rendus par l'assemblée législative, du 1er. septembre 1792, au 20 du même mois, page 607, tome II.

Rapport des évènemens qui ont eu lieu dans la journée d'hier, et pendant la nuit dernière, dans les prisons de Paris.

Du 3 septembre 1792.

La commission assemblée pendant la suspension de la séance de la nuit, a été instruite par plusieurs citoyens, que le peuple continuoit à se transporter dans les différentes maisons d'arrêt, et y exerçoit sa vengeance.

A deux heures, la députation de la commune, composée de trois commissaires, MM. Tallien, Truchon et Guiraut, a été introduite dans la salle de l'assemblée. Voici, messieurs, le rapport littéral de messieurs les

commissaires, d'après la déclaration verbale qu'ils ont faite.

M. Truchon a dit que la plupart des prisons étoient actuellement vides ; qu'environ quatre cents prisonniers avoient été détruits . . . .

M. Tallien a ajouté qu'il s'étoit d'abord porté à l'Abbaye ; que le peuple avoit demandé au gardien les registres ; que les prisonniers détenus pour l'affaire du 10 août, et ceux pour la fabrication de faux assignats ont péri sur-le-champ : onze seulement ont été sauvés.

Le conseil de la commune a envoyé une députation pour s'opposer aux désordres.

Le procureur de la commune s'est présenté le premier, et a employé tous les moyens que lui suggéroient son zèle et son humanité. Il n'a pu rien gagner, et il a vu tomber à ses pieds plusieurs victimes.

Le peuple s'est porté au Châtelet, où les prisonniers ont été aussi immolés.

A minuit environ, on s'est porté à la Force. Les commissaires de la commune s'y sont transportés, et n'ont pu persuader le peuple. Plusieurs députations s'y sont succédées, et l'ordre a été donné au commandant général, d'y faire transporter des détachemens ; mais le service des barrières exige un si grand nombre d'hommes, qu'il ne reste pas assez de monde pour assurer le bon ordre.

Les commissaires ont fait de nouveau tout ce qu'ils ont pu, pour empêcher les excès ; mais ils n'ont pu arrêter en quelque sorte, *la brute* vengeance du peuple ; *car nous devons le dire*, a ajouté M. Tallien, « les » coups sont tombés sur les fabricateurs de faux assignats

» et autres prisonniers qui étoient détenus depuis quatre » a cinq ans. Ce qui a excité de plus sa vengeance, » c'est qu'il n'y avoit là que des scélérats reconnus. »

M. Guiraut, troisième commissaire, a dit : on est allé à Bicêtre avec sept pièces de canon. Le *peuple* en exerçant sa vengeance, rendoit ainsi sa justice.

Au Châtelet, plusieurs prisonniers ont *été élargis*, aux cris de vive la nation, et au cliquetis des armes.

Les prisons du palais sont absolument vuides, et fort peu de prisonniers ont échappé à la mort.

M. Tallien a repris et a dit : voici un fait important.

Un homme vient d'apporter à la commune cinq louis en or et 83 liv. en argent blanc, frappés au nouveau coin, et trouvés dans la poche d'un Suisse ; il y a un dépôt établi pour les divers effets trouvés sur les prisonniers.

M. Guiraut a ajouté que le *peuple* faisoit sur le Pont-neuf la visite des cadavres, et déposoit l'argent et les portefeuilles. Un homme pris volant un mouchoir a été tué.

J'oubliois, a dit M. Guiraut, un fait important pour l'honneur du *peuple*.

Le *peuple* avoit organisé dans les prisons un tribunal, composé de douze personnes. D'après les registres d'écrous, d'après diverses questions faites aux prisonniers, les juges apposoient leurs mains sur la tête des prisonniers, et se disoient : *croyez-vous que, dans notre conscience, nous puissions élargir Monsieur.....?* Ce mot *élargir* étoit sa condamnation ; quand on disoit *oui*, l'accusé étoit relâché en apparence, et il étoit aussitôt précipité sur les piques.

S'il étoit jugé innocent, les cris de vive la nation se faisoient entendre, et on rendoit à l'accusé sa liberté.

J'ai cru, puisque j'avois eu à esquisser un des plus terribles morceaux de notre histoire, devoir ajouter une pièce que l'histoire ne dédaignera pas de recueillir.

COMMUNE DE PARIS.

Extrait du registre des délibérations du conseil-général des commissaires des quarante-huit sections.

Du 6 septembre, l'an quatrième de la liberté, et premier de l'égalité.

Peuple généreux, qui veux être libre, et à qui ce sentiment inspire toutes les vertus ! songes que des ennemis étrangers menacent tes foyers. Tu as effrayé les traîtres; les conspirateurs qui calculoient dans ton sein les maux dont ils alloient t'accabler. Déjà ils ne sont plus ! Lorsqu'on t'attaque, tu peux bien te venger. Mais, peuple bon, essuie promptement le sang que tu as versé; que tes yeux n'en soient plus souillés; tourne ta hache contre les soldats des despotes, et laisse au glaive de la loi à faire couler le sang impur, qui ne doit plus sâlir tes armes.

Tes ennemis, après t'avoir entraîné à ce degré de colère, ont encore une ressource; ils voudroient faire croire que tu vas tremper tes mains dans le sang de ces hommes foibles qui ont pu être égarés, et signer des pétitions contraires à tes droits. Non, tu n'en as jamais eu la pensée; tu as senti que tu te déshonorerois à jamais par une semblable proscription. Démens donc hautement tes calomniateurs, en prenant une attitude noble et calme; et s'il existe des coupables qui se cachent encore dans cette ville, tu les livreras toi-même à tes magistrats; car le sentiment de la vengeance t'est pénible, et il faut

qu'on t'ait fait beaucoup de mal pour te porter à des actes qui contrarient ta générosité habituelle.

Ils disent aussi, les méchans, que tu en veux aux propriétés. Quelle absurdité ! As-tu, dans ces momens de trouble, cherché à priver de ses possessions le citoyen paisible ? As-tu même violé celle des hommes que tu as immolés ? Non, tu sais que les propriétés individuelles sont la force de l'état ; tu sais que d'y attenter, c'est perdre l'état ; tu sais que tu te transformerois en une horde de brigands. Eh ! les brigands ce sont les Autrichiens, les Prussiens ; ce n'est pas toi, non ce n'est pas toi ; tu respecteras la loi en tournant le glaive de tes vengeances du côté des satellites de Brunswick, en protégeant les personnes et les propriétés de tes concitoyens. Voilà ce que tes magistrats attendent de toi ; ils le promettent aujourd'hui, en ton nom, à la nation entière.

PETION, maire.

TALLIEN, secrétaire-greffier.

Pour copie conforme à l'original.

TALLIEN, secrétaire-greffier.

CHEZ LES MARCHANDS DE NOUVEAUTES.